

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 45 (1919)  
**Heft:** 3

**Nachruf:** Duboux, Victor

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

(formule 2 de la brochure de 1903 correspondant à la formule I bis de 1878) !

Pour un temps de fermeture égal à  $\frac{2L}{a}$ , M. Carey arrive à démontrer que le coup de bâlier maximum est égal à  $\frac{2L\sigma}{gT}$ .

Ici aussi nous constatons que c'est exactement la même valeur qu'a donnée M. Michaud (formule 6 de la brochure de 1903 et IX de 1878) comme maximum du coup de bâlier pouvant être produit par une fermeture progressive.

Nous avons tenu à rectifier ces quelques points relatifs à l'historique de la théorie des coups de bâlier et à rendre à M. Jules Michaud ce qui lui est dû. Il a eu le grand mérite d'établir les bases et les formules fondamentales de la théorie du coup de bâlier il y a de cela quarante ans, à une époque où personne encore ne s'était occupé de cette question. Nous sommes persuadé que les amis et collègues de M. Michaud nous sauront gré d'avoir rendu hommage aux travaux d'un homme trop modeste, aux connaissances et à l'amabilité duquel nous avons souvent été très heureux de recourir.

Prilly, le 29 janvier 1919.

L. DU BOIS.

## Concours pour l'étude d'un projet de collège à Saint-Jean, Genève.

(Suite)<sup>1</sup>

**3<sup>me</sup> prix ex aequo :** Projet de M. Belloni. — Plan très développé en longueur. L'entrée par le grand perron parallèle à la rue aurait des avantages pratiques, mais le nombre des marches est un peu considérable. Les dégagements sont bons mais présentent des déplacements d'axes qui ne sont pas très heureux. L'escalier est bien situé. L'aula a de bons accès et se trouve dans le même corps que la salle de gymnastique. Le préau est spacieux mais pourrait être mieux ordonné. L'architecture présente des qualités ; le motif de l'escalier couronné par un fronton n'a pas des proportions très heureuses.

(A suivre.)

## NÉCROLOGIE

**Victor Duboux.**

Victor Duboux est né à Cully le 17 janvier 1851. Sa famille est ancienne dans le pays ; déjà au XV<sup>e</sup> siècle on trouve des chanoines de ce nom à la cathédrale de Lausanne ; c'était donc même une famille de notables. Par sa grand'mère, il était apparenté avec le major Davel, le martyr vaudois. Il perdit son père de bonne heure ; ce fut sa mère, une pieuse et digne femme, qui l'éleva, ainsi que sa sœur.

Victor Duboux, après ses classes primaires de Cully, fit ses études à l'Ecole moyenne de Lausanne d'abord, puis, après un petit stage chez un architecte, suivit les cours de l'Académie dans la Faculté des lettres et sciences, et enfin entra à la Faculté technique que l'Etat de Vaud venait de réunir à l'Aca-

démie, après avoir acheté l'Ecole spéciale, fondée en 1853 par quelques élèves de l'Ecole centrale de Paris sur le modèle de cette dernière. Il y fit brillamment ses études ; tombé malade d'une fièvre typhoïde au moment des examens de la première année, il ne put les passer ; mais la moyenne d'année était si bonne, que les professeurs lui offrirent de continuer sans les passer. Il termina ses études aussi bien qu'il les avait commencées, et si l'usage avait été à cette époque d'assigner un rang aux élèves qui sortaient, nul doute qu'il eût été le premier.

Sorti en 1873 avec le diplôme d'ingénieur-contracteur, il fit d'abord comme architecte quelques constructions à Cully, puis il entra comme conducteur de travaux à Moudon pour la construction de la ligne de la Broye longitudinale. Il y devint bientôt chef de section et, l'entrepreneur étant mort, il termina les travaux à l'entière satisfaction de la Compagnie, sans toutefois léser les intérêts des héritiers du défunt. Déjà à cette occasion il montra cet esprit de droiture et de justice, en même temps que cette vue juste qui le distinguèrent toute sa vie. Il termina la construction comme adjoint de l'ingénieur en chef. Licencié lors de la reprise des lignes de la Broye par la Suisse occidentale, il dirigea pendant deux ans la fabrique de briques de MM. Tessyeyre à Nyon. Mais le chemin de fer l'intéressait plus que l'industrie ; aussi, lorsqu'en 1880 on lui offrit le poste d'ingénieur de section à Neuchâtel, il s'empressa de l'accepter ; au bout de quelques mois il passa à Fribourg et en 1884, à la première réorganisation des services techniques de la S. O. S., il fut promu adjoint de l'ingénieur en chef.

Il sut là, comme auparavant, inspirer l'affection et la confiance à tout son personnel ; sous sa direction, comme il le disait parfois, le personnel formait une phalange bien unie qui travaillait avec entrain ; ceux qui ont collaboré avec lui à cette époque et plus tard, lorsque après la fusion de la Suisse Occidentale avec le Jura-Berne en 1890, il fut nommé Ingénieur principal pour le 1<sup>er</sup> arrondissement, se souviendront toujours de ces belles années. Lorsqu'en 1900 il fut appelé au Conseil d'Etat du canton de Vaud, ce fut un regret unanimous, à peine atténué par le ferme espoir qu'il reviendrait à ces chemins de fer auxquels il avait déjà voué tant d'années de son existence. Aussi ne voulut-on pas le laisser partir sans lui faire un adieu et lui offrir un souvenir ; c'était d'autant plus touchant que tout son personnel jusqu'au dernier cantonnier voulut y participer.

Il passa au premier tour de scrutin au Conseil d'Etat ; il aurait passé à l'unanimité s'il y avait eu un second tour, car l'opposition, en ne votant pas pour lui au premier tour, avait voulu seulement marquer son désir d'avoir un représentant de plus, mais elle était décidée à voter pour lui si un second tour était nécessaire ; telle était déjà la confiance qu'il inspirait à tout le monde.

La preuve en fut donnée dès son arrivée au Conseil d'Etat ; une grève paralysait déjà depuis un mois les travaux à Lausanne ; demandé comme arbitre, il consentit, mais à condition que la grève cesse tout de suite ; deux jours après tous les chantiers avaient repris ; ensuite, avec les délégués des deux parties, il établit un compromis qui empêcha, sauf erreur, plusieurs années les grèves d'ouvriers de bâtiment à Lausanne.

Au Conseil d'Etat il prit la direction des Travaux publics, il y introduisit plusieurs utiles réformes, et d'importantes économies ; on lui doit la loi sur la participation de l'Etat aux constructions de chemins de fer, sur les tracés des futures voies vaudoises, ilaida même de ses conseils un canton voisin qui voulait élaborer des lois sur le modèle de celles qu'il

<sup>1</sup> Voir *Bulletin technique* 1919, p. 16.

avait étudiées ; on lui doit encore la loi sur la police des eaux courantes et leurs concessions, et enfin l'Entreprise des forces motrices des lacs de Joux et de l'Orbe qui, grâce à lui surtout, a si bien prospéré.

Mais le chemin de fer l'attirait toujours ; dès qu'en 1906 le poste de directeur du Département de la voie et des travaux fut devenu vacant par le départ de M. Colomb, il n'hésita pas à rentrer. Son passage au Conseil d'Etat avait encore développé ses qualités naturelles ; il rendit aux Chemins de fer fédéraux d'inestimables services non seulement par la manière dont il sut diriger le Département des Travaux, mais encore dans la façon dont il fit aboutir heureusement les négociations pour l'exécution du Frasnes-Vallorbe, de la seconde galerie du Simplon et d'autres.

De grands travaux furent exécutés sous sa direction, la double voie sur Vallorbe et la gare de Vallorbe furent terminées, ainsi que le raccordement avec le P.-L.-M., les doubles voies sur Berne et le Valais furent poursuivies, la gare de Lausanne fut terminée et, ce qui l'occupait le plus ces derniers temps, la seconde galerie du Simplon qui, sans la guerre, serait terminée aujourd'hui. Pour conserver à la Suisse cet important travail pour lequel des entreprises étrangères avaient fait des offres avantageuses, il n'hésite pas à l'entreprendre en régie, ce qui n'allait pas pour lui sans une notable augmentation de son travail personnel.

C'est en rentrant de Brigue qu'il fut foudroyé par la rupture d'une artère ; il mourut à son poste comme il l'avait désiré ; sa nature active craignait une longue maladie, et n'ayant jamais fait que du bien pendant sa vie, ne laissant que des amis partout où il avait passé, il était prêt et pouvait partir en paix.

Mais ce que les chemins de fer et le pays ont perdu est difficile à exprimer, combien cet homme d'une droiture parfaite, d'un si admirable bon sens, eût été précieux à l'heure qu'il est. En toute chose il savait voir juste, plus il avançait en âge et montait en grade, plus ses vues s'élargissaient ; toujours cette belle intelligence se montrait à la hauteur des problèmes ; maintenant avec les grands travaux en vue, et les questions ouvrières, combien ses avis eussent été utiles. Dès le commencement de sa carrière il fut appelé souvent à des expertises et des arbitrages, et toujours les parties se retiraient satisfaites ; non seulement il savait voir juste, mais son excellent cœur répugnait à blesser ou froisser quelqu'un, en sorte que souvent même ceux auxquels il avait donné tort ne s'en plaignaient pas.

Il fut un tendre fils, il garda auprès de lui sa mère jusqu'à son dernier jour et veilla qu'elle ne manquât jamais de rien, il éleva des neveux et, quant aux amis, la foule émue qui se pressait à ses funérailles en dit assez. On comprend sans peine que l'avenir de sa patrie et sa prospérité aient tenu aussi une large place dans l'âme de cet homme, non seulement il aimait passionnément le canton de Vaud, mais il le comprenait, il comprenait et aimait son passé, son esprit, ses aspirations ; pendant toute sa vie Victor Duboux chercha toujours, dans toutes les positions qu'il occupa, à la servir, et c'était bien son cœur qui parlait quand, pendant bien des années, le 14 avril, réunissait à Goy de fidèles amis autour du drapeau vert et blanc, que l'on arborait ce jour-là joyeusement. Puisse le canton de Vaud donner encore nombreux de pareils fils à la Suisse.

J. O.



† VICTOR DUBOUX.

### Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

*Séance du Comité central du 16 janvier 1919.*

1. *Votations des délégués.* — En vue de liquider des affaires urgentes, conformément au vœu émis de divers côtés, il sera statué sur les tractanda suivants sans réunion de l'assemblée des délégués : 1. Budget de la Société pour 1919 ; 2. Conditions et métrage des travaux de plattelage ; 3. Clause de guerre des contrats d'entreprise ; 4. Normes graphiques (provisoires) ; 5. Règlement des ascenseurs (provisoire).

2. *Tarifs des honoraires d'architectes.* — Le Comité central estime légitime d'appliquer, jusqu'à nouvel avis, aux travaux d'architecture, les articles 21, 22 et 23 du tarif de rémunération « au temps » des travaux d'ingénieurs, à savoir :

#### § 21.

« Les vacations réglementaires sont les suivantes :

a) *Pour travaux exécutés au lieu du domicile.*

1 <sup>o</sup> pour l'ingénieur en chef . . .	Fr. 75 —
2 <sup>o</sup> pour l'ingénieur principal . . .	» 50 —
3 <sup>o</sup> pour l'ingénieur assistant . . .	» 35 —
4 <sup>o</sup> pour le conducteur de travaux,	
le technicien et le comptable     » 20 —	
5 <sup>o</sup> pour le dessinateur, le commis	
et l'aide-opérateur     » 15 —	

b) *Pour travaux exécutés au dehors.*

1 <sup>o</sup> pour l'ingénieur en chef . . .	Fr. 100 —
2 <sup>o</sup> pour l'ingénieur principal . . .	» 70 —
3 <sup>o</sup> pour l'ingénieur assistant . . . . .	» 50 —
4 <sup>o</sup> pour le conducteur de travaux, le technicien	
et le comptable     » 30 —	
5 <sup>o</sup> pour le dessinateur, le commis et l'aide-opérateur . . . . .	» 20 —

» Les frais de voyage et de transport, coût des reproductions graphiques et des copies, sont comptés à part.

» Si l'ingénieur doit prêter des appareils mécaniques de mesure, il est en droit d'exiger, outre les frais de transport, une indemnité correspondante.

#### § 22.

» Pour le calcul des honoraires on doit aussi tenir compte du temps qui a été consacré aux études préliminaires, et de celui employé en voyages et courses, aller et retour, pour se rendre au travail ou à des conférences.

» Pour un travail d'une durée inférieure à une journée, on évaluera les honoraires au prorata du temps employé, sans cependant qu'ils puissent être inférieurs à ceux correspondant à  $\frac{1}{4}$  de journée.

#### § 23.

» L'ingénieur peut prétendre à des honoraires notamment plus élevés lorsqu'il s'agit de rémunérer des préavis, des consultations ou des expertises exigeant une grande expérience ou dont le client a retiré de gros avantages matériels ».

Ce tarif est en vente au secrétariat.

3. *Service de placement.* — Ensuite du retour dans notre pays de nombreux Suisses, notamment d'ingénieurs, domiciliés précédemment à l'étranger, la circulaire suivante a été adressée à un grand nombre d'entreprises suisses :

« Au moment où de nombreux militaires étrangers démolisés s'efforcent de s'établir dans notre pays et où des citoyens suisses congédiés de leurs places à l'étranger sont en quête de travail dans leur patrie, nous nous permettons de vous rappeler l'existence de notre service de placement. Nous